

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2020

Délibération n° 20C/06/15

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de conseillers	
Date de publication : 2 décembre 2020	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 62 Pouvoirs : 4 Votants : 66

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes, dans le cadre de l'opération « Solidarité sinistrés tempête Alex ».

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BONNET Catherine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, M. DUBOUIL Bernard, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Françoise, MM LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MATRON Matthias, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 62 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : BOURGOIN Martine, PAUCELLIER Hervé,

Etaient absents :

M. BOURGEOIS Jérôme, MMES DA SILVA Isabelle, DRETZ Sandrine, MM FONTAINE Patrice, FOVIAUX Pascal, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, LEFEBVRE Philippe, MMES LEQUEN Astrid, MORLIGHEM Monique, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEST Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. THEOPHILE Pascal et MME DOLLEZ Colette

Le président Frans DESMEDT évoque le passage de la tempête Alex qui, dans certaines vallées des Alpes-Maritimes, a occasionné un bilan encore provisoire très lourd pour les territoires concernés : 7 personnes décédées, 11 disparues, de nombreuses maisons totalement ou partiellement emportées ainsi que d'importantes infrastructures publiques.

Ces dégâts terribles ont suscité beaucoup d'émotion dans l'opinion et des appels aux dons ont été relayés par différentes voies. Ainsi, l'association des maires des Alpes-Maritimes appelle les particuliers, les élus et les collectivités à apporter leur contribution dans l'effort colossal de reconstruction qui doit être mené pour que les communes concernées puissent retrouver des conditions matérielles correctes.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif pour l'année 2020 ;

Vu le tableau des subventions proposées pour l'année 2020 ;

Considérant l'important de soutenir les actions de solidarité en faveur des habitants et des communes touchées par les ravages de la tempête Alex, le 6 octobre 2020 ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

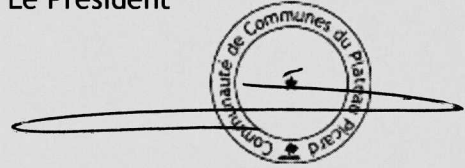
DECIDE :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 1 000 euros à l'association des maires des Alpes Maritimes dans le cadre de l'opération « Solidarité sinistrés tempête Alex » ;
- d'inscrire dans une décision modificative les crédits budgétaires nécessaires à cette subvention.

AUTORISE le président à établir et à signer avec l'association concernée les actes fixant les modalités et conditions de versement des aides de la communauté de communes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 2 décembre 2020